



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

TGV

Question écrite n° 7900

Texte de la question

M François Rochebloine attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les inconvénients du point de vue économique entraînés par l'absence d'arrêt en gare de Saint-Chamond des trains TGV Saint-Etienne-Lyon-Paris. Un arrêt serait peu pénalisant pour la SNCF puisque la circulation dans la partie Saint-Etienne-Lyon est effectuée à vitesse normale. Par contre les usagers de l'agglomération Saint-Chamond-Rive-de-Gier, qui représente environ 100 000 habitants, y trouveraient un gain de temps très précieux particulièrement au niveau des relations professionnelles avec Paris.

Texte de la réponse

Reponse. - L'exploitation des TGV doit répondre à certains impératifs, parmi lesquels se trouve la nécessité de limiter le nombre des arrêts aux agglomérations engendrant un trafic important, ce qui n'est pas actuellement le cas pour Saint-Chamond. Multiplier les arrêts dans de trop nombreuses gares reviendrait à allonger le temps de trajet et se traduirait inévitablement par une baisse de trafic et une dégradation du compte d'exploitation de l'établissement public. Les gares non desservies par le TGV ne sont pas négligées pour autant et elles bénéficient d'un système de correspondances spécialement mis en place pour permettre un gain de temps appréciable grâce à l'emprunt des TGV sur la plus grande partie du trajet total effectuée par le voyageur. En l'occurrence, l'arrêt à Saint-Chamond serait particulièrement inopportun puisque cette ville n'est située qu'à 12 kilomètres de Saint-Etienne, où s'arrête le TGV.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7900

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 122